
	<b>FICHE DE POSTE</b>
	<b>Professeur Formateur Académique 2nd degré 2023-2024</b>
@ : <a href="mailto:eaafc@ac-mayotte.fr">eaafc@ac-mayotte.fr</a>	 <p><b>3 postes de PFA</b></p>

**Profil du poste :** Personnel du Rectorat ; chargé de Mission auprès de l'École Académique de la Formation Continue à mi-temps ; le professeur bénéficiera d'une décharge hebdomadaire de 3 heures.

Comme l'ensemble des académies de l'Éducation Nationale, l'École Académique de la Formation Continue a été créé en juin 2022 avec comme les axes forts et prioritaires de :

- > Professionnaliser la formation continue
- > Consolider le pilotage académique de l'ensemble des actions de formation contribuant au développement professionnel et à l'accompagnement de tous les personnels de l'académie ;
- > Poursuivre la professionnalisation des acteurs de la formation (contributeurs et formateurs).
- > Conforter le développement professionnel de tous les personnels de l'académie :
- > Faire de l'Innovation un levier reconnu d'amélioration de la qualité et de l'efficacité en éducation.
- > Faire de la RH de proximité un pilier pour la mission de l'encadrement et les catégories de personnels en fragilité.
- > Mettre en œuvre un pilotage consolidé dans la formation initiale des master MEEF et la formation continuée
- > Mettre en œuvre les priorités académiques.

#### Missions :

Votre action porte sur les domaines d'intervention suivants :

- 1 **Définir, concevoir, coordonner et mettre en œuvre des actions de formation continue ou d'accompagnement auprès des personnels d'enseignement et d'éducation dans le cadre du plan de formation académique transversal.**

Dans ce cadre, vous serez amenée à :

- Former et accompagner les candidats au certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique (CAFFA) afin de leur permettre une appropriation progressive des enjeux et des compétences liées aux fonctions de formateur, en les préparant, en exercice, aux attendus de l'examen (épreuves d'admissibilité et d'admission) ;
- Participer à des actions de formations non-disciplinaires
- Accompagner des personnels en début de carrière dans le métier de formateur ;
- Former les tuteurs des lauréats des concours externes et internes dans leur démarche d'accompagnement et d'analyse des pratiques de leurs stagiaires ;
- Concevoir, en collaboration avec les inspecteurs et les chefs d'établissement des formations visant à accompagner la réflexion sur des évolutions de la politique éducative (FIL) ;
- Concevoir des ressources académiques dans le cadre de la construction du métier de formateur, de tuteur et d'enseignant.

- 2 **Participer aux groupes académiques de formateurs et créer des ressources pour la formation transversale.**

Dans ce cadre, vous serez amenée à :

- Participer à la préparation des journées de réflexion ou séminaire de formation de formateurs

transversale du second degré et en inter-degrés organisées dans l'académie ;

- Redéployer les formations suivies au PNF ;
- Participer à la réflexion des groupes académiques de formation de formateurs et poursuivre une démarche individuelle de formation.

Pour l'ensemble de ces missions, et sous le pilotage du directeur de l'EAFC (DEAFC) vous bénéficiez de :

- **3 heures de décharge de votre service hebdomadaire** d'enseignement ou un jour hebdomadaire dévolues au pilotage et aux actions de formations (soit 64 heures annuelles). Au-delà de ces 64 heures, les heures de formations seront rémunérées au titre de vacances.
- **Titulaire du CAFFA, vous bénéficiez** du taux annuel de l'indemnité de fonctions prévue à l'[article 1er du décret du 8 septembre 2014 susvisé](#) fixé à 834 €.

Candidature : CV + lettre de motivation mettant en exergue les actions de formations sur lesquelles vous vous positionnez

Les candidats adresseront, par voie hiérarchique, leur candidature motivée au Recteur.

Une première sélection sera effectuée sur le CV et la lettre de motivation et par la suite les candidats seront invités à un entretien par une commission.

**Adresse d'envoi de la candidature :**

[eafc@ac-mayotte.fr](mailto:eafc@ac-mayotte.fr), [drh@ac-mayotte.fr](mailto:drh@ac-mayotte.fr)

**Positionnement administratif :**

Décharge de 3 heures ou à 20%

**Date limite de candidature :**

23 avril 2023

**Contact ACADÉMIE (information poste) :**

Christian Lavergne, Directeur de l'EAFC

Email : [christian.lavergne@ac-mayotte.fr](mailto:christian.lavergne@ac-mayotte.fr)